

1. Demandes de report de rencontre

La Commission Sportive donne son accord pour les demandes suivantes :

- **D25 D1-1 J17 Baume-les-Dames 4 / Lavernay 1** : report de la rencontre du vendredi 08/05 au mercredi 13/05 à 20h30, à la demande de Lavernay pour cause d'effectif incomplet, avec accord des 2 équipes.
- **D25 D1-2 J17 Baume-les-Dames 3 / Pontarlier 3** : report de la rencontre du vendredi 08/05 au vendredi 15/05 à 20h30, à la demande de Pontarlier pour cause d'effectif incomplet, avec accord des 2 équipes.
- **D90 D2-1 J17 Bavans 5 / Châtenois 5** : report de la rencontre du vendredi 08/05 au vendredi 22/05 à 20h30, à la demande de Châtenois pour cause d'effectif incomplet, avec accord des 2 équipes.

2. Championnat par équipes journée 17

- **D25 D1-2 Frasne 1 / Chemaudin 3**

Le joueur Christophe CHAPPOT déclare forfait avant sa 2^{ème} partie de simple. Aucun rapport de JA n'est présent pour expliquer ce forfait et, après interrogation du JA et capitaines, il a été déclaré à tort en abandon (donc en cours de partie) sur la feuille GIRPE. Le joueur a quitté la rencontre à la suite d'un mécontentement, peut-être justifié, de l'arbitrage de sa partie précédente.

- Perte de ses points pour sa 2^{ème} partie de simple non disputée contre O.JOUINOT (sans que ce dernier n'en bénéficie).
- Rappel à l'ordre n°1 : tout forfait ou abandon de joueur doit faire l'objet d'un rapport de JA expliquant les circonstances du forfait...
- Rappel à l'ordre n° 2 : l'abandon est réservé à un joueur abandonnant au cours d'une partie. Lorsqu'un joueur ne rentre pas dans l'aire de jeu, il doit être déclaré « Absent » sur la partie (rappel déjà fait sur 2 précédents PV dans les paragraphes de bonne utilisation de GIRPE)

- **D25 D3-1 Torpes 5 / Morteau 2**

Morteau 2 a joué à 3 joueurs (1^{ère} fois, RAS).

- **D25 D3-2 Lavernay 2 / Champlive 2**

Lavernay 2 a joué à 3 joueurs (1^{ère} fois, RAS), les parties contre absent ont toutes été saisies en abandon.

→ Rappel à l'ordre : lorsqu'un joueur est absent, il doit être marqué « Absent » sur ces 5 parties à disputer, et non pas en « Abandon », qui est réservé au joueur abandonnant en cours de partie.

- **D25 D4-2 Pontarlier 4 / Champlive 5**

Le joueur Maël SAUCE de Champlive a disputé la rencontre sans licence. Celle-ci n'est en effet pas renouvelée pour la saison 2025-2026. Il est rappelé qu'en cas d'accident, que ce soit sur la route ou pendant la rencontre, le joueur n'est pas assuré.

→ ~~Amende 50 € pour Champlive.~~

→ ~~Le joueur n'ayant marqué aucun point partie, le score de 15-3 pour Pontarlier 4 est inchangé~~

→ ~~L'équipe de Champlive 5 est considérée comme ayant joué à 3 joueurs, pour la 2^{ème} fois. RAS, mais attention, cette équipe ne peut plus jouer à 3 jusqu'à la fin de la phase.~~

→ ~~La Commission Sportive se renseigne auprès de l'échelon régional et/ou fédéral si, dans cette situation, le club est dans l'obligation de licencier le joueur avant la fin de la saison ou s'il faut annuler ses parties individuelles.~~

Une erreur de saisie de la composition d'équipe de Champlive a été commise, en entrant malencontreusement Maël SAUCE à la place de Maël VERA sur la feuille de rencontre. La feuille est corrigée et remontée à nouveau par la Commission Sportive.

→ **Amende 10 € pour Champlive, responsable de la saisie de sa composition d'équipe.**

- **D90 D2-1 Fesches 2 / Maïche 4**

Le joueur Daniel MERCIER déclare forfait avant sa 3^{ème} partie de simple suite à une douleur, rapport de JA dûment rempli.

En revanche, une nouvelle fois, il a été déclaré à tort en abandon (donc en cours de partie) sur la feuille GIRPE.

→ Perte de ses points pour sa 3^{ème} partie de simple non disputée contre J.MAZURE (sans que ce dernier n'en bénéficie).

→ Rappel à l'ordre : l'abandon est réservé à un joueur abandonnant au cours d'une partie. Lorsqu'un joueur ne rentre pas dans l'aire de jeu, il doit être déclaré « Absent » sur la partie (rappel déjà fait sur 2 précédents PV dans les paragraphes de bonne utilisation de GIRPE)

- **D90 D4-1 Châtenois 6 / Bavans 8**

Châtenois 6 a joué à 3 joueurs (1^{ère} fois, RAS).

3. Utilisation de GIRPE V2

- Dernière version (2.2.2)

Nous rappelons qu'il est important d'accepter le téléchargement de la dernière version à chaque fois qu'elle est proposée !

La dernière version, V2.2.2, est disponible depuis le 5 Mai 2026.

- Elle corrige certains bugs (en particulier le bon affichage des (A) puis des (F) lorsqu'un joueur abandonne au cours d'une partie.
- Elle apporte une interface graphique très améliorée, en particulier :
 - La saisie des deux dates pour la plage de recherche de rencontres est bien séparée, et le clic sur le bouton « Appliquer » dans la fenêtre de saisie des dates affiche les rencontres comprises entre ces deux dates pour le ou les clubs qui ont été sélectionnés en dessous.
 - Dans les compos d'équipes, vous ne pouvez plus oublier de cocher l'icône représentant un joueur absent. Désormais, si vous avez oublié de remplir ou cocher absent le 4^{ème} joueur, GIRPE vous le signale et vous demande de confirmer si vous voulez qu'il marque le joueur absent à votre place.
 - Dans la saisie d'une partie, les boutons « Absent » ou « Abandon » sont plus clairs, en face de chaque nom de joueur.
 - Lors du blocage de la feuille, beaucoup de contrôles sont affichés pour que vous ne puissiez plus rien oublier : oubli de saisie de parties, par exemple contre l'absent, oubli du JA, de signatures, et vous demande de vérifier la date si la date saisie sur la feuille est différente de celle prévue (ce qui peut être normal, ou pas) ou si elle est différente de la date à laquelle on est au moment de bloquer la feuille (avec une petite marge sur les heures dépassant minuit pour les rencontres se finissant tard), ce qui n'est en principe pas normal, puisqu'on bloque la feuille à la fin de la rencontre.

ATTENTION : sur l'écran de blocage de la feuille, scrollez bien (à l'aide de la molette de souris ou de la barre de défilement sur la droite) **jusqu'en bas de la fenêtre** pour découvrir TOUS les contrôles !

Si le bouton de validation se nomme « **Bloquer quand même** », c'est qu'il y a potentiellement un problème à vérifier et corriger si nécessaire (Annuler puis corriger la feuille dans ce cas).

En résumé, avec la version 2.2.2, vous n'aurez plus aucune excuse de commettre des erreurs sur vos feuilles ! 😊



Jean-Michel HELLER

Commission Sportive Départementale